



Mémoire du Comité ZIP du Sud-de-
l'Estuaire
Projet d'oléoduc Énergie-Est
de Trans-Canada
Avril 2016

Table des matières

| | | |
|----|--|----|
| 1. | Présentation de l'organisme | 3 |
| 2. | Écosystèmes menacés par un déversement accidentel dans l'estuaire moyen..... | 3 |
| 3. | Capacité d'intervention et responsabilité de la compagnie | 4 |
| 4. | Le manque de connaissances d'un déversement, en particulier en période hivernale | 5 |
| 5. | Acceptabilité sociale du projet | 6 |
| 6. | Gestion et vision intégrée de l'estuaire du Saint-Laurent | 7 |
| 7. | Conclusion | 8 |
| 8. | Bibliographie | 9 |
| 9. | Annexes | 10 |

1. Présentation de l'organisme

Le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire (<http://www.zipsud.org>) est un organisme à but non lucratif qui a été mis sur pied en l'an 2000, à la suite d'une volonté du milieu d'impliquer les collectivités riveraines dans la protection et la sauvegarde du Saint-Laurent. La mission du Comité ZIP est de promouvoir et de soutenir, par la concertation régionale, les actions visant la protection, la conservation, la réhabilitation des milieux perturbés et l'accessibilité au fleuve Saint-Laurent dans une perspective de développement durable. Son conseil d'administration composé de 14 membres s'est prononcé contre le projet, dans le contexte actuel, comme le mentionne la résolution suivante prise le 18 mars 2016 à Rivière-du-Loup :

Résolution ZIP-15-16-03-05

Il est proposé par Monsieur Guillaume Marie, appuyé par Madame Geneviève Paré et résolu à l'unanimité d'émettre un avis contre le projet de pipeline Énergie-Est de Trans-Canada. Un commentaire ou un mémoire sera émis par la directrice au BAPE.

Dans le cadre des audiences publiques du BAPE de mars 2016, le comité ZIP tient à transmettre à la commission certaines de ses préoccupations quant au projet de pipeline Énergie-Est de Trans-Canada.

2. Écosystèmes menacés par un déversement accidentel dans l'estuaire moyen

La biodiversité et la nature exceptionnelle des écosystèmes côtiers et insulaires de l'estuaire moyen du Saint-Laurent ne sont pas suffisamment prises en compte par Trans-Canada. Aucune présentation durant les audiences du BAPE n'a fait état de cette richesse et de la présence d'écosystèmes et d'espèces particuliers à ce territoire.

Les caractéristiques écologiques associées à la zone visée représentent une aire de productivité et de diversité biologique qui contient des zones importantes pour des poissons, des mammifères, des oiseaux et d'autres espèces, y compris divers secteurs où les espèces marines s'alimentent, migrent, se reproduisent et mènent leur existence.

La présence, dans la zone visée de diverses espèces en péril ainsi que de secteurs protégés et particulièrement vulnérables est illustrée en *annexes* dans six différentes cartes des MRC de Montmagny, l'Islet, Kamouraska susceptibles de subir les impacts d'un déversement accidentel par un pipeline transportant du bitume dilué. Vous pouvez également consulter ces cartes sur un site dédié à la gestion intégrée du sud de l'estuaire moyen <http://www.tcr-csl.zipsud.org> dans la section territoire, cartes thématiques.

Les cartes illustrent très bien cette richesse qu'il faut préserver. Un déversement dans des habitats jugés fragiles comme le sont les marais côtiers, par exemple, rend toute intervention impossible puisque des travaux de nettoyage sont plus dommageables que le déversement lui-même. Depuis la catastrophe dans le golfe du Mexique, l'utilisation de dispersants chimiques est largement contesté puisque considéré davantage toxique que le pétrole lui-même. Il est primordial de protéger ces habitats côtiers contre tout

déversement accidentel car une intervention post-déversement affecterait irrémédiablement ces écosystèmes.

“Les méthodes d’intervention utilisées à la suite d’un déversement pétrolier causent toujours un certain impact sur le milieu naturel, soit directement par la méthode employée ou indirectement par les activités qui y sont associées (Fejes et collab., 2005). De plus, les dommages causés augmentent à mesure que la quantité d’hydrocarbures dans l’environnement diminue (Fejes et collab., 2005). En effet, plus la quantité de pétrole dans l’environnement diminue, plus l’intensité de nettoyage nécessaire pour l’enlever augmente. Il est donc nécessaire de cesser les interventions avant que les dommages causés par ces dernières soient plus élevés que les dommages causés par les hydrocarbures seuls.” (Allaire-Verville, M., Juillet 2015)

“...la controverse à propos des dispersants a débuté dès leur première application surtout à cause de leur toxicité et de leur relative inefficacité. Il y a en fait deux causes à la controverse des dispersants qu’il faut bien distinguer :

- *la toxicité des dispersants eux-mêmes et leur possible inefficacité;*
- *la toxicité de la dispersion du pétrole.*

Ces deux éléments reviennent constamment dans les débats qu’on retrouve dans les médias et aussi dans plusieurs articles scientifiques récents (Schrope, 2013; Prince, 2015). ” (Pelletier, Juillet 2015)

“ Les dispersants ne sont généralement pas autorisés en zone côtières à cause des faibles profondeurs et de la sensibilité des espèces benthiques. Forte controverse aux USA suite à l’utilisation abusive de dispersants lors de l’accident de la plate-forme Deepwater Horizon”. (Pelletier, Mars 2016).

Recommandation : Le Comité ZIP recommande que des recherches et scénarios plus approfondis soient mis de l’avant afin d’évaluer les impacts sur les habitats, la faune et la flore particuliers de l’estuaire moyen.

3. Capacité d’intervention et responsabilité de la compagnie

Les services d’intervention en cas d’urgence dans l’Est du Canada sont minimes, voire inexistants. Les autorités municipales ne sont pas prêtes ni outillées pour faire face à un déversement accidentel sur leur territoire. Comme le présentait Monsieur Émilien Pelletier, un déversement accidentel du pipeline de 15 minutes se traduirait par 2000 tonnes de bitume dilué dans l’environnement. Si cela se produit dans un cours d’eau, le déversement atteindra nécessairement l’estuaire moyen. Si le déversement se produit directement dans le fleuve, les impacts pour les écosystèmes et les communautés côtières situées en aval seront catastrophiques.

La responsabilité, en cas de déversements, est limitée à 1 milliard \$, ce qui est nettement insuffisant. Tout frais supplémentaire sera assumé par les gouvernements et par le public. À titre de comparaison, les dégâts de la catastrophe du golfe du Mexique sont présentement évalués à 13 milliards \$.

L'Estuaire moyen du Saint-Laurent a une importance écologique majeure. C'est un écosystème riche, mais fragile et son intégrité est essentielle à de nombreuses espèces commerciales ou non, y compris des espèces en péril et des espèces migratoires. Or, cette richesse écologique doit être considérée comme un actif appartenant à la population canadienne car comme le mentionne Environnement Canada dans son Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014: « L'environnement naturel du Canada offre d'importants avantages économiques et d'autres bénéfiques aux Canadiens. La durabilité de ces avantages dépend du maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes vivants. La gestion des ressources d'eau douce et d'eau marine du Canada s'avère essentielle, car ces ressources sont des actifs récréatifs et économiques. »

Ainsi, un déversement accidentel aurait un impact économique direct sur différentes activités comme le tourisme, le transport maritime, la pêche ou les activités dans les zones industrialo-portuaires de la région, ainsi qu'un impact économique indirect en affectant potentiellement l'environnement et la biodiversité en tant qu'actifs écologiques et ce, pour des décennies.

Nous jugeons important de tenir compte de l'existence et de la valeur directe et indirecte, ainsi que des interactions potentielles, d'autres activités et valeurs humaines en sus de la pêche, comme la navigation générale, le tourisme, les loisirs, les paysages, les collectivités, les infrastructures, etc., dans les environnements côtiers et extracôtiers.

Depuis une dizaine d'années, le tourisme occupe une place grandissante dans la structure économique de l'estuaire avec des retombées économiques importantes. Les communautés côtières réaffirment que le tourisme sont des secteurs névralgiques dans l'économie des communautés côtières. Ceux-ci doivent être considérés à leur juste valeur. **L'approche de précaution** s'impose quant à l'implantation d'un pipeline qui risque d'engendrer des impacts sur ces activités. L'industrie pétrolière devrait donc être soumise à la même approche de précaution que celle à laquelle sont assujettis, par exemple, les pêcheurs en vertu de la Loi sur les Pêches.

Recommandation : Le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire recommande qu'une révision des coûts reliés aux dommages à verser en cas de déversement soit établie en fonction des coûts réels des impacts notamment sur le tourisme, la biodiversité, le transport maritime, la pêche, la biodiversité, les services écologiques, etc des écosystèmes côtiers. Cette évaluation des coûts devrait être établie par un groupe d'experts indépendants.

4. Le manque de connaissances d'un déversement, en particulier en période hivernale

L'estuaire du Saint-Laurent est relativement court (environ 400 km de long) et étroit (entre 20 et 70 km environ). Son étroitesse limite ainsi les possibilités de dispersion des produits pétroliers, ce qui rend ses côtes plus vulnérables à un déversement que dans un plan d'eau ouvert sur le large. La plupart des marées noires par le passé ont eu lieu dans des environnements marins ouverts (Manche, golfe du Mexique, baie du Prince-William, golfe de Bohai, golfe de Gascogne...), ce qui rendrait un accident dans le Saint-

Laurent pour ainsi dire inédit à l'échelle mondiale, et donc les impacts difficiles à apprécier. Par ailleurs, l'estuaire est parcouru de courants côtiers et de courants de marée souvent puissants et complexes. Une étude approfondie des dynamiques de surface et des courants plus profonds serait nécessaire pour déterminer les zones les plus vulnérables.

Des mesures adéquates et appropriées doivent être prévues, d'abord pour éviter tout déversement potentiel d'hydrocarbures, et ensuite pour intervenir rapidement et efficacement à tout accident de cette nature, le cas échéant. Nous avons une préoccupation sur la capacité d'intervenir efficacement en cas de déversement d'hydrocarbures en hiver, quand l'estuaire du Saint-Laurent est couvert de glaces, soit environ 4 mois par an et en raison de la rareté, voire l'absence, du matériel d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures dans la région.

Comme le démontrait la présentation de Monsieur Émilien Pelletier, un déversement en hiver rend toute intervention impossible. Les caractéristiques du pétrole le rendent particulièrement adhérent aux glaces dérivantes. Les impacts en aval du site de déversement peuvent largement dépasser l'estuaire moyen et même atteindre l'estuaire maritime et le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et sa population de bélugas. Nous avons la chance de ne pas avoir connu de catastrophe majeure dans l'estuaire reliée aux hydrocarbures. Un tel incident, particulièrement en hiver, aurait des impacts majeurs.

Recommandation : Le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire recommande que des recherches plus approfondies sur les impacts en cas de déversement accidentel en saison hivernale soit établie en fonction de la biodiversité, des écosystèmes côtiers et insulaires et en tenant compte des courants et des marées dans l'estuaire moyen et maritime. Cette évaluation devrait être établie par un groupe d'experts indépendant.

5. Acceptabilité sociale du projet

“L'acceptabilité sociale est un domaine en pleine effervescence : de plus en plus invoquée dans les débats publics et les controverses environnementales, il fait l'objet d'une attention croissante de la part des chercheurs. Bien que ceux-ci ne s'accordent pas encore sur une définition commune, leurs travaux confirment l'importance des relations entre communautés, promoteurs et institutions, de la sensibilité et de la dynamique des communautés d'accueil, ainsi que de la gouvernance et des modèles de développement territorial pour comprendre les ressorts de l'acceptabilité sociale.” (Gendron et al. Janvier 2015).

L'acceptabilité sociale est un concept complexe comme le mentionne le paragraphe précédent et requiert une communication efficace entre les différents acteurs en jeu. Or, à l'heure actuelle, les différentes instances municipales et citoyennes se mobilisent contre le projet en forte proportion. Des réponses claires à des préoccupations du milieu sont nécessaires pour éviter des affrontements.

Recommandation : Le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire préconise la prépondérance d'un processus transparent entre le promoteur et la société civile via la concertation

pour assurer la satisfaction de tous et la pérennité des richesses du territoire visé par le projet.

6. Gestion et vision intégrée de l'estuaire du Saint-Laurent

L'estuaire du Saint-Laurent est un espace partagé entre plusieurs municipalités régionales de comté (MRC). Une approche de gestion intégrée s'impose donc. Il faut faciliter le dialogue entre les collectivités, identifier des points de convergence, développer une vision commune.

L'adoption d'une vision intégrée est nécessaire car il s'agit d'un seul écosystème – une véritable mer intérieure reconnue pour sa fragilité, son caractère unique et la richesse de sa biodiversité. **L'analyse globale des risques et des dangers nécessite que l'on considère l'estuaire moyen dans son ensemble. La partie aval du fleuve (estuaire maritime et golfe du Saint-Laurent) devra aussi être prise en compte, étant donné le transit probable vers l'aval d'une partie des hydrocarbures en cas de déversement.**

Le Québec a la volonté d'effectuer une gestion de ses ressources en eau de manière intégrée et en respect avec les principes du développement durable. Ainsi, la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est l'approche de concertation préconisée pour atteindre une meilleure utilisation de ces ressources de manière à protéger à la fois les écosystèmes aquatiques, terrestres et riverains tout en permettant le développement économique et social. L'instauration d'une nouvelle gouvernance des ressources en eau au Québec a été initiée avec l'adoption de la Politique nationale de l'eau en 2002. Elle a ensuite été confirmée par l'adoption en 2009 de la Loi sur l'eau qui affirme le caractère collectif des ressources en eau et qui confirme l'intention du Québec de mettre en œuvre la GIRE à la fois sur le fleuve Saint-Laurent et sur l'ensemble des bassins versants du Québec. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est l'entité à qui ont été octroyés les pouvoirs d'encadrer la mise en œuvre de la GIRE au Québec.

Le 29 novembre 2011, la signature de la nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (Plan d'Action Saint-Laurent) a marqué le début de la **mise en œuvre concrète de la GISL**. Cette entente, qui s'échelonne sur une durée de 15 ans, prévoit la mise en place de mécanismes de concertation pour l'ensemble des acteurs régionaux concernés par la GIRE et des écosystèmes aquatiques du Saint-Laurent. Ainsi, ce seront 12 tables de concertation régionales (TCR) associées à une zone de GISL préétablie qui seront créées avec pour mission d'amener les différents intervenants régionaux touchés par la GISL à harmoniser leurs actions de façon optimale. Pour ce faire, les TCR contribueront à l'élaboration, à l'adoption et au suivi de la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée régional (PGIR).

C'est en juillet 2013 que le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire (ZIPSE) s'est vu confier le mandat par les municipalités régionales de comté touchées de coordonner la mise en place de la TCR du sud de l'estuaire moyen. Sous le nom de Conseil du Saint-Laurent, la table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent est donc née en mai 2014. Le Conseil du Saint-Laurent (<http://www.tcr-csl.zipsud.org>) se donne pour

mission de façonner un environnement favorable aux échanges et au renforcement de la capacité d'action et du savoir-faire des acteurs de l'eau régionaux de manière à tendre vers une gestion intégrée optimale de la rive sud de l'estuaire moyen du Saint-Laurent à l'échelle du territoire des MRC de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup.

Recommandation : Le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire préconise la consultation de la table de concertation régionale (TCR) du sud de l'estuaire moyen dans les démarches du promoteur.

7. Conclusion

En conclusion, le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire s'oppose au projet de pipeline Énergie Est de TransCanada dans les circonstances actuelles et recommandent les éléments suivants si des démarches ultérieures devraient être mises de l'avant ;

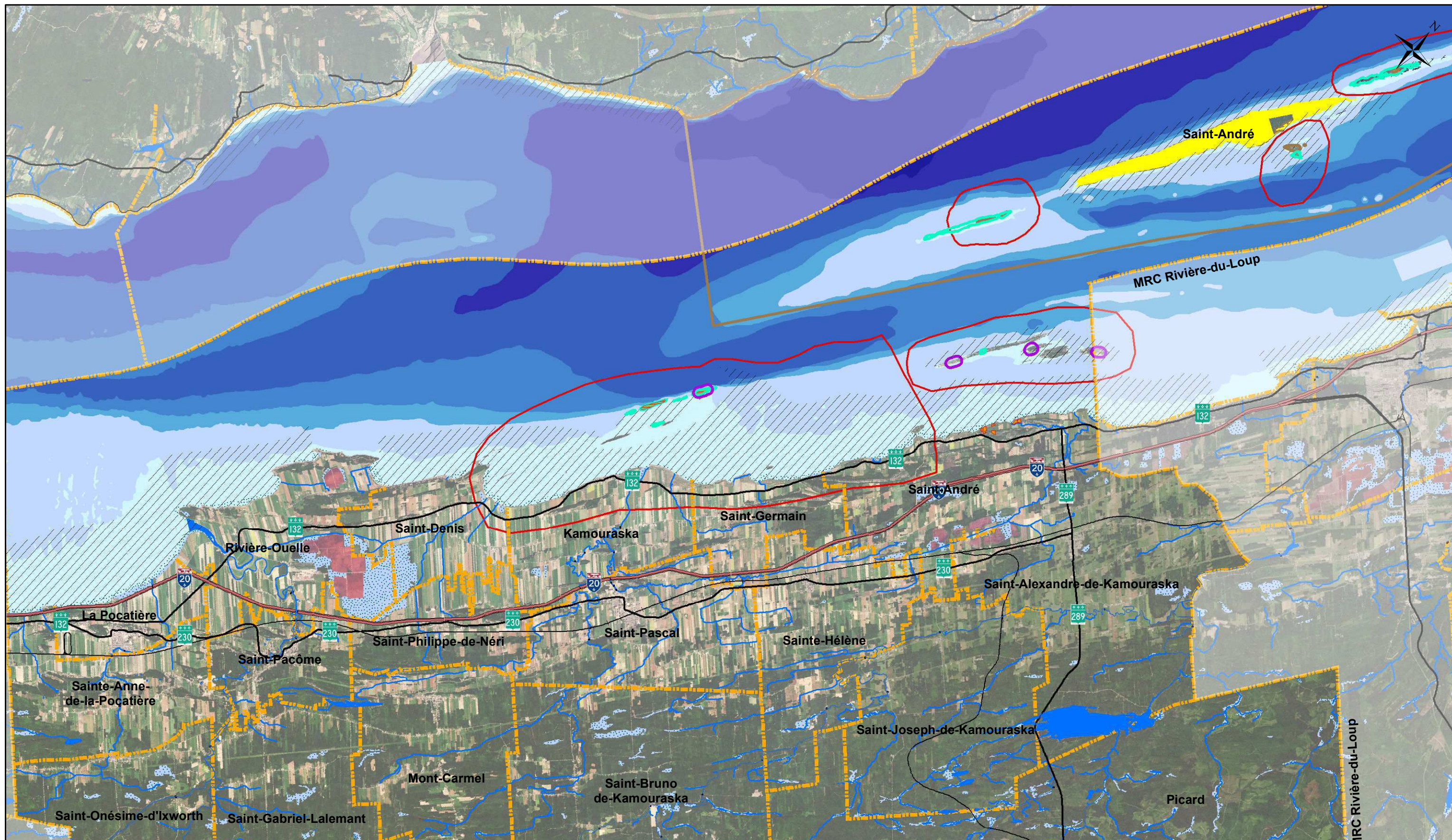
- Le Comité ZIP recommande que des recherches et scénarios plus approfondis soient mis de l'avant afin d'évaluer les impacts sur les habitats, la faune et la flore particuliers de l'estuaire moyen ;
- Le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire recommande qu'une révision des coûts reliés aux dommages à verser en cas de déversement soit établie en fonction des coûts réels des impacts notamment sur le tourisme, le transport maritime, la pêche, la biodiversité, les services écologiques, etc des écosystèmes côtiers. Cette évaluation des coûts devrait être établie par un groupe d'experts indépendant ;
- Le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire recommande que des recherches plus approfondies sur les impacts en cas de déversement accidentel en particulier en saison hivernale soit établie en fonction de la biodiversité, des écosystèmes côtiers et insulaires et en tenant compte des courants et des marées dans l'estuaire moyen et maritime. Cette évaluation devrait être établie par un groupe d'experts indépendant ;
- Le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire préconise la prépondérance d'un processus transparent entre le promoteur et la société civile via la concertation pour assurer la satisfaction de tous et la pérennité des richesses du territoire visé par le projet ;
- Le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire préconise la consultation de la table de concertation régionale (TCR) du sud de l'estuaire moyen dans les démarches du promoteur.


L'adoption d'une vision intégrée est nécessaire car il s'agit d'un seul écosystème – une véritable mer intérieure reconnue pour sa fragilité, son caractère unique et la richesse de sa biodiversité. **L'analyse globale des risques et des dangers nécessite que l'on considère l'estuaire moyen dans son ensemble.**

8. Bibliographie

- *État des connaissances sur l'impact des accidents pétroliers et des méthodes d'intervention utilisées pour les systèmes côtiers nordiques*, Allaire-Verville M. et al., ISMER, Juillet 2015 ;
- *L'évaluation environnementale stratégique (ÉES) globale sur les hydrocarbures au Québec*, Gendron et al., Mars 2015 ;
- *Rapport sur les plans et priorités pour 2013-2014*, Environnement et changement climatique Canada, 2013 ;
- *Revue des connaissances scientifiques sur la composition et le mode d'action des agents chimiques de traitement utilisés lors de déversements pétroliers ainsi que le devenir des mélanges hydrocarbures/agents de traitement en milieu aquatique*, Pelletier É., ISMER, Juillet 2015 ;
- *Méthodes d'Intervention en cas de déversements d'hydrocarbures sur les systèmes côtiers*, Pelletier É., ISMER, Mars 2016

9. Annexes





Comité
ZIP
du Sud-de-l'Estuaire

| | | | | |
|--|--|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> — Autoroute — Route +— Voie ferrée - - - Limites municipales | <ul style="list-style-type: none"> — Cours d'eau ■ Étendue d'eau ● Marais côtier ■ Milieu humide | <p>Bathymétrie (Mètres)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone intertidale ■ 0 - 5 ■ 5 - 10 ■ 10 - 20 ■ 20 - 50 | <p>Habitats à statut particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> Aire de concentration d'oiseaux aquatiques ■ Réserve nationale de faune ■ Héronnière (nidification et protection 0-200 m) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Parc marin ■ Réserve de biodiversité projetée ■ Réserve naturelle reconnue ■ Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île ■ ZICO |
|--|--|--|---|---|

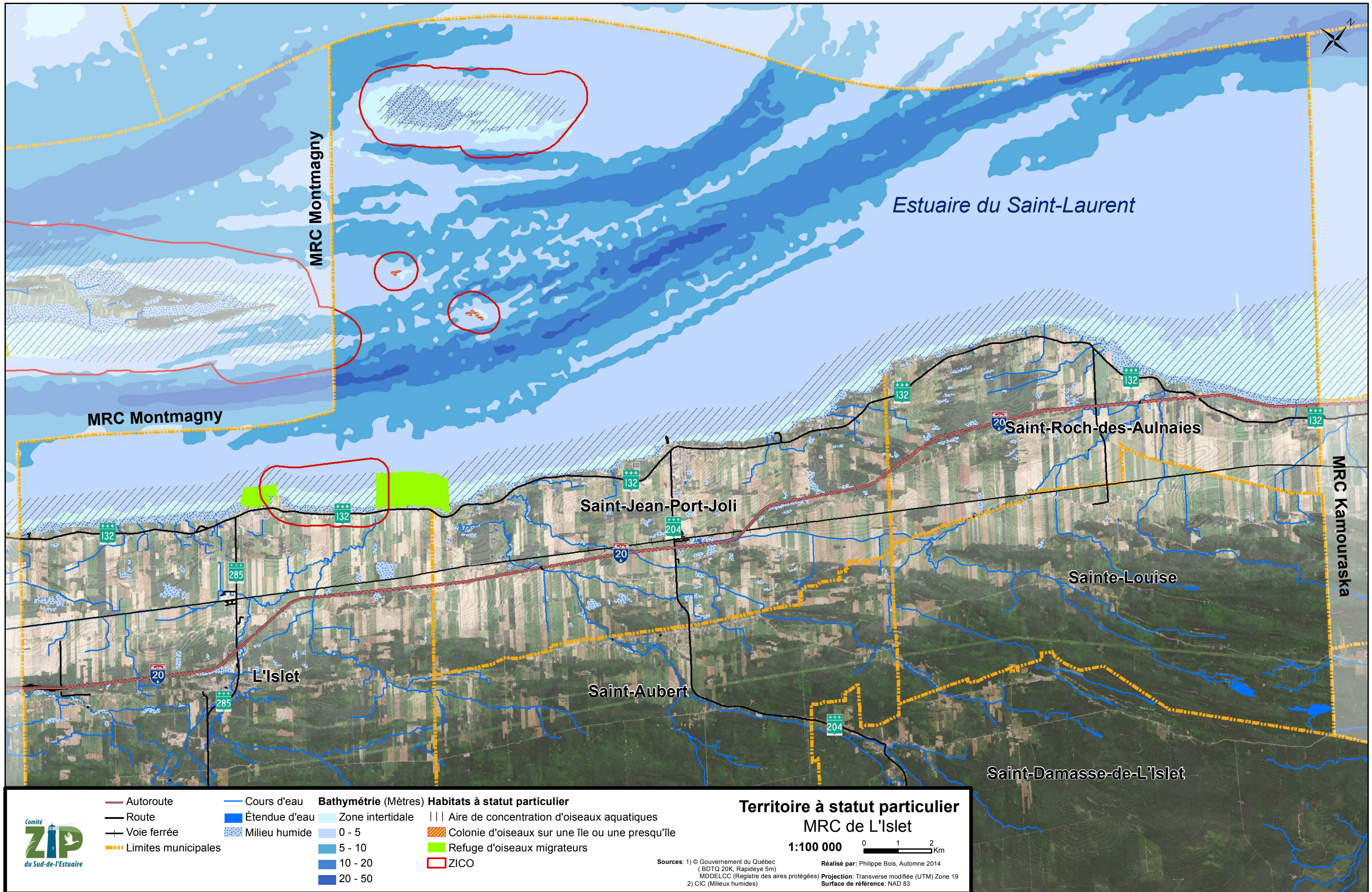
Territoire à statut particulier
MRC de Kamouraska

1:175 000

0 1 2 Km

Sources: 1) © Gouvernement du Québec (BDTQ 20K, Rapideye 5m) MDDELCC (Registre des aires protégées) 2) CIC (Milieux humides)

Réalisé par: Philippe Bois, Automne 2014
Projection: Transverse modifiée (UTM) Zone 19
Surface de référence: NAD 83

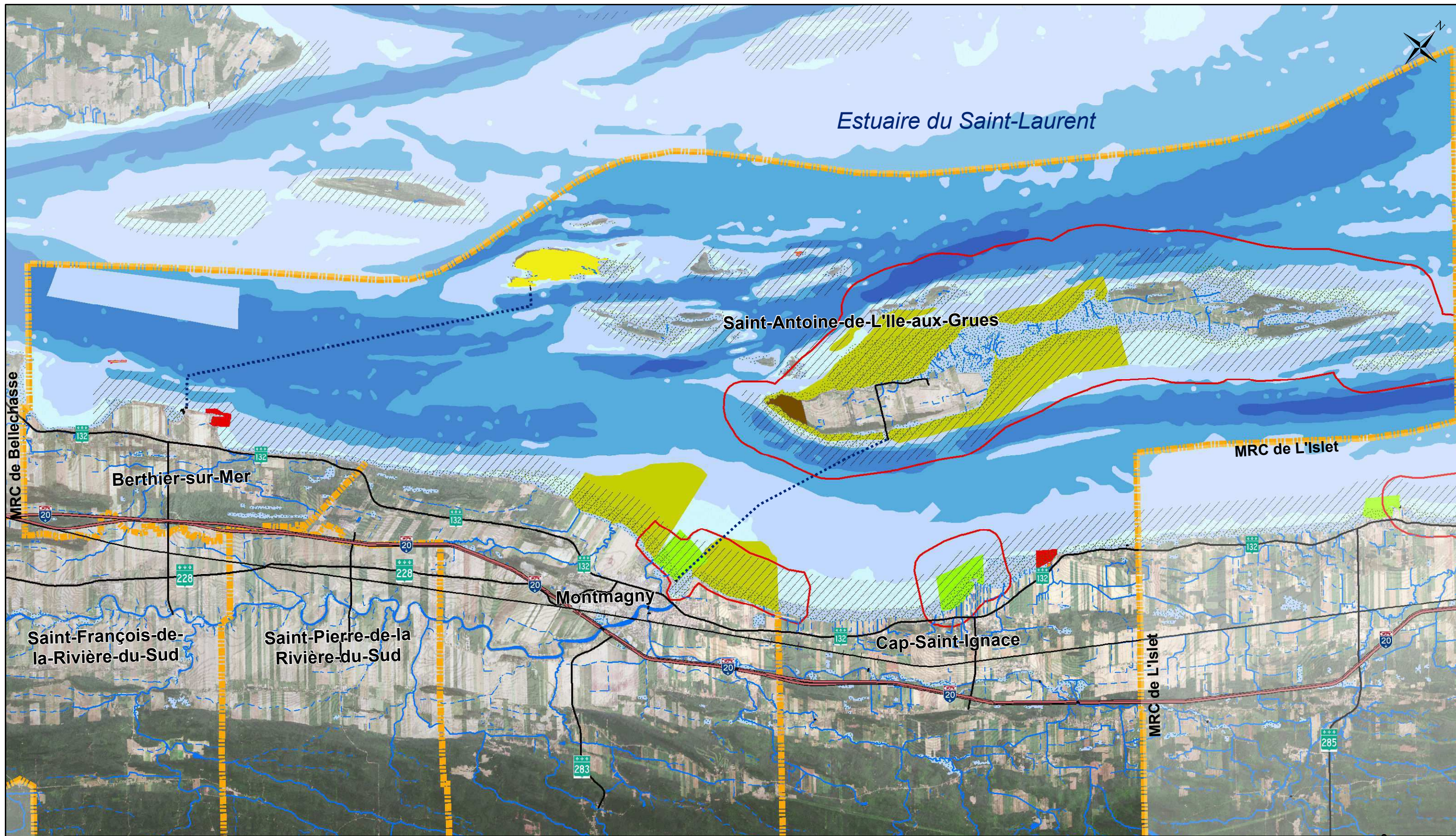



- | | | | |
|-----------------------|-----------------|-----------------------------|---|
| — Autoroute | — Cours d'eau | Bathymétrie (Mètres) | Habitats à statut particulier |
| — Route | ■ Étendue d'eau | ▨ Zone intertidale | ▨ Aire de concentration d'oiseaux aquatiques |
| — Voie ferrée | ▨ Milieu humide | ■ 0 - 5 | ▨ Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île |
| — Limites municipales | | ■ 5 - 10 | ■ Refuge d'oiseaux migrateurs |
| | | ■ 10 - 20 | ▨ ZICO |
| | | ■ 20 - 50 | |

Territoire à statut particulier
MRC de L'Islet

1:100 000 0 1 2 Km

Sources: 1) © Gouvernement du Québec (BDTQ 20K, Rapidéye 5m) MDDELCC (Registre des aires protégées) Projection: Transverse modifiée (UTM) Zone 19 Surface de référence: NAD 83
2) CIC (Milieux humides) Réalisé par: Philippe Bois, Automne 2014



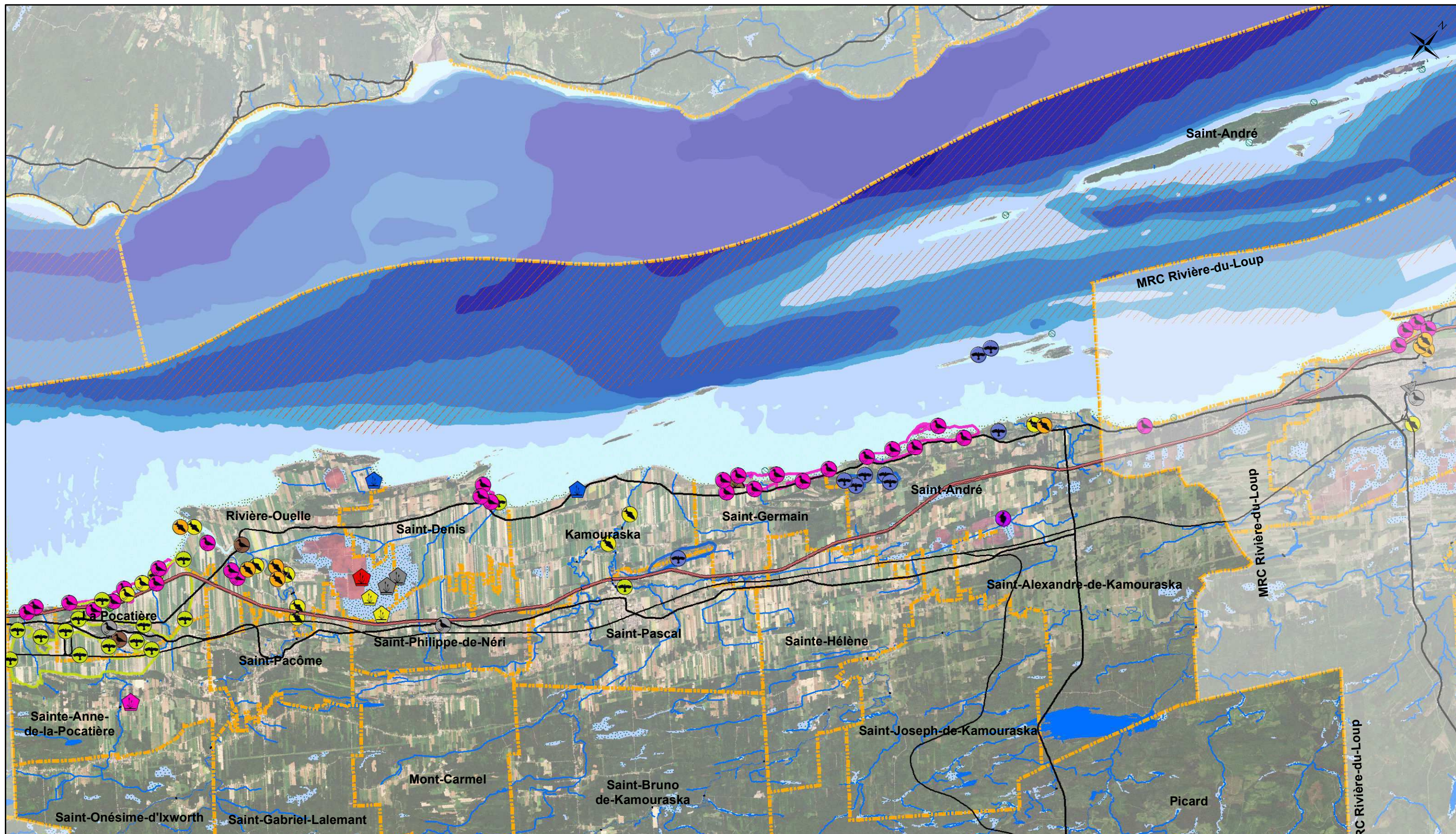



| | | | | |
|--|---|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> — Autoroute — Route --- Traverse + Voie ferrée Limites municipales | <ul style="list-style-type: none"> — Cours d'eau --- Cours d'eau intermittent Étendue d'eau Marais côtier Milieu humide | <p>Bathymétrie (Mètres)</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone intertidale 0 - 5 5 - 10 10 - 20 20 - 50 | <p>Habitats à statut particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île Réserve naturelle reconnue | <ul style="list-style-type: none"> Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable Refuge d'oiseaux migrateurs Milieu naturel de conservation volontaire Zone de conservation historique fédéral ZEC et territoire exclusif de chasse ZICO |
|--|---|---|---|--|

Territoire à statut particulier
MRC Montmagny

1:105 000 0 0.5 1 2 KM

Sources: 1) © Gouvernement du Québec (BDTQ 20K, Rapidéye 5m) MDELC (Registre des aires protégées) 2) CIC (Milieux humides) Réalisé par: Philippe Bois, Automne 2014 Projection: Transverse modifiée (UTM) Zone 19 Surface de référence: NAD 83





Comité
ZIP
du Sud-de-l'Estuaire

Bathymétrie (Mètres)

- Zone intertidale
- 0 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- 20 - 50

Espèces à statut particulier

- éperlan arc-en-ciel, pop. sud de l'estuaire C2
- campagnol-lemming de Cooper C3
- bruant de Nelson C3
- martinet ramoneur A1 B1 C3

- râle jaune A3 B3 C1
- faucon pèlerin anatum C2
- hibou des marais A3 B3 C3
- anguille d'amérique B2 C3

- Beluga A2 B1 C2
- Phoque commun
- botryche pâle C3
- faucillette à feuilles longues C3

- gaylussaquier de Bigelow C1
- sphaigne jaunâtre C3
- utriculaire à scapes géminés C3

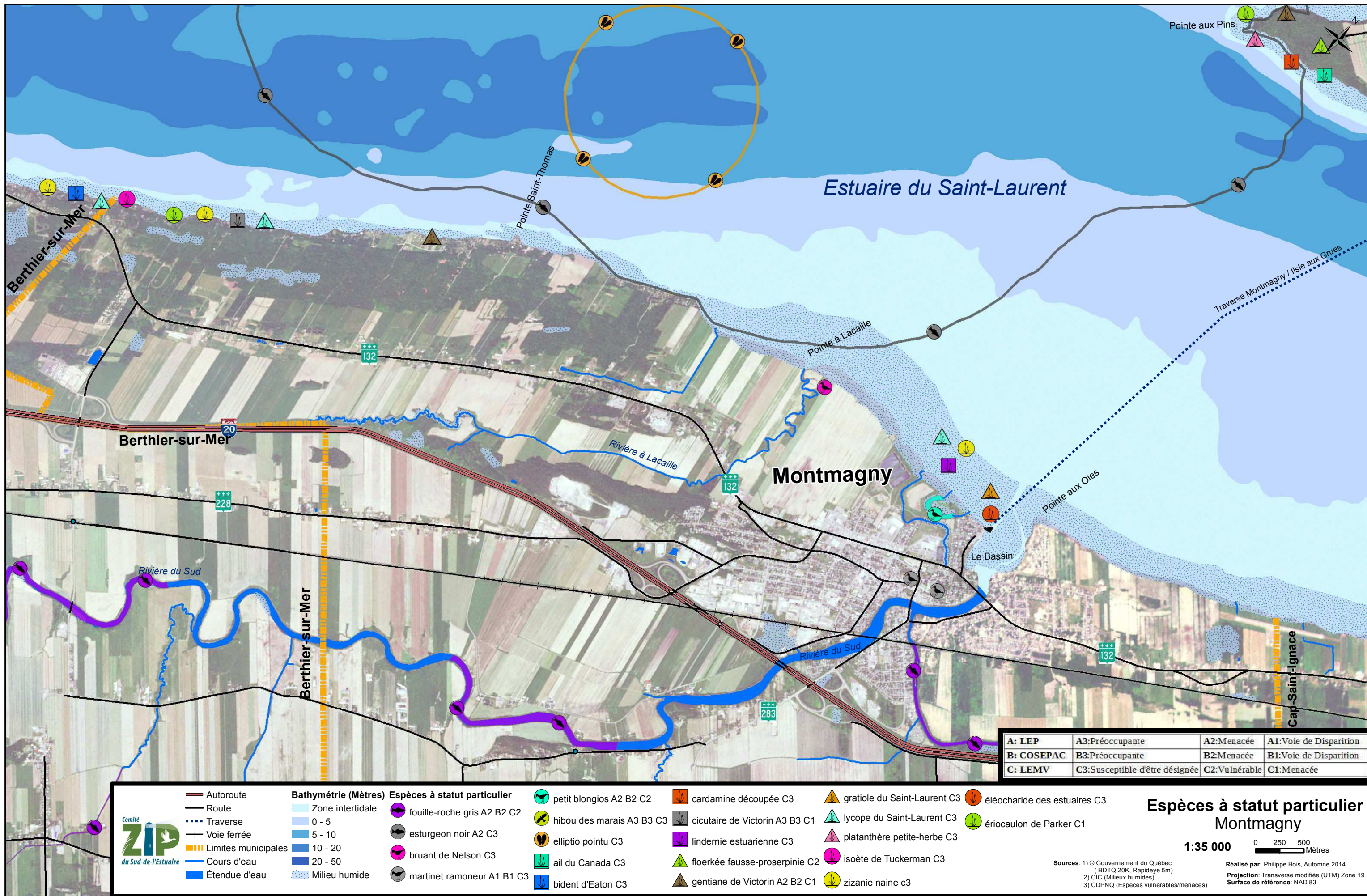
Espèces à statut particulier
MRC de Kamouraska

1:175 000

0 1 2 Km

Sources: 1) © Gouvernement du Québec (BDTQ 20K, Rapidéye 5m)
2) CIC (Milieux humides)
3) CDPNQ (Espèces vulnérables/menacés)

Réalisé par: Philippe Bois, Automne 2014
Projection: Transverse modifiée (UTM) Zone 19
Surface de référence: NAD 83



| | | | |
|------------|--------------------------------|---------------|------------------------|
| A: LEP | A3:Préoccupante | A2:Menacée | A1:Voie de Disparition |
| B: COSEPAC | B3:Préoccupante | B2:Menacée | B1:Voie de Disparition |
| C: LEMV | C3:Susceptible d'être désignée | C2:Vulnérable | C1:Menacée |

Comité ZIP
du Sud-de-l'Estuaire

Bathymétrie (Mètres)

- Zone intertidale
- 0 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- 20 - 50
- Milieu humide

Espèces à statut particulier

- petit blongios A2 B2 C2
- hibou des marais A3 B3 C3
- elliptio pointu C3
- ail du Canada C3
- bident d'Eaton C3
- cardamine découpée C3
- cicutaire de Victorin A3 B3 C1
- lindernie estuarienne C3
- floerkée fausse-proserpinie C2
- gentiane de Victorin A2 B2 C1
- gratiolle du Saint-Laurent C3
- lycope du Saint-Laurent C3
- platanthère petite-herbe C3
- isoète de Tuckerman C3
- zizanie naine c3
- éléocharide des estuaires C3
- ériocaulon de Parker C1

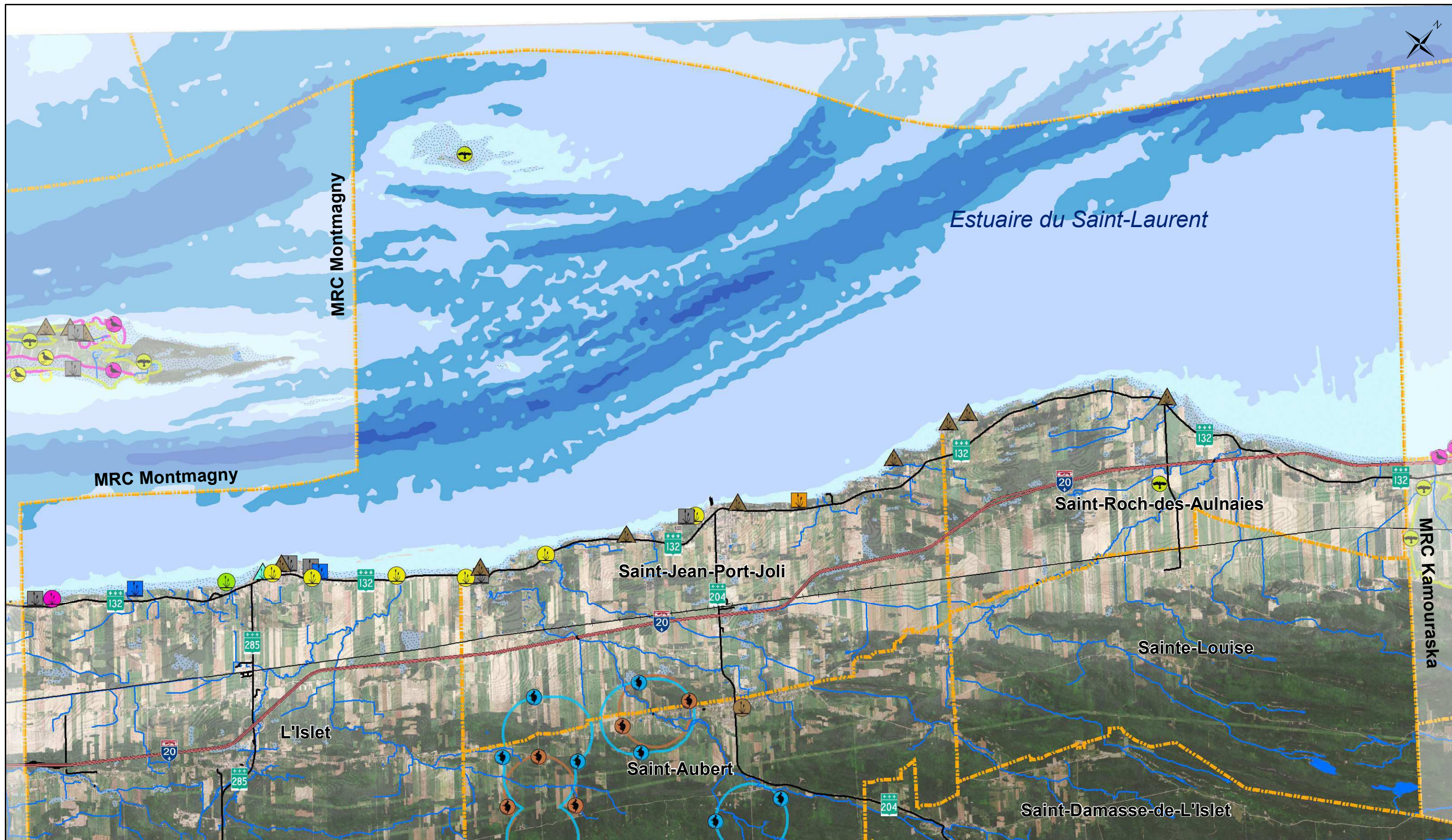
Espèces à statut particulier
Montmagny

1:35 000

0 250 500 Mètres

Sources: 1) © Gouvernement du Québec (BDTQ 20K, Rapidéye 5m)
2) CIC (Milieux humides)
3) CDPNQ (Espèces vulnérables/menacés)

Réalisé par: Philippe Bois, Automne 2014
Projection: Transverse modifiée (UTM) Zone 19
Surface de référence: NAD 83



- Autoroute
- Route
- Voie ferrée
- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- Milieu humide

- Bathymétrie (Mètres)**
- Zone intertidale
 - 0 - 5
 - 5 - 10
 - 10 - 20
 - 20 - 50

- Espèces à statut particulier**
- chauve-souris cendrée C3
 - chauve-souris rousse C3
 - bruant de Nelson C3

- râle jaune A3 B3 C1
- hibou des marais A3 B3 C3
- bident d'Eaton C3
- bryum carpette C3

- cicutaire de Victorin A3 B3 C1
- gentianopsis de Victorin A2 B2 C1
- lycopoie du Saint-Laurent C3
- platanthère à grandes feuilles C3

- isoète de Tuckerman C3
- zizanie naine C3
- ériocaulon de Parker C1

Espèces à statut particulier

MRC de L'Islet

1:100 000



Sources: 1) © Gouvernement du Québec (BDTQ 20K, Rapideye 5m)
 2) CIC (Milieux humides)
 3) CDPNQ (Espèces vulnérables/menacés)

Réalisé par: Philippe Bois, Automne 2014
 Projection: Transverse modifiée (UTM) Zone 19
 Surface de référence: NAD 83